

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(19\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Ernest Viéville, 14 décembre 1878](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Ernest Viéville, 14 décembre 1878

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 décembre 1878](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Viéville, Ernest](#)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur une autorisation de passage sur un chemin à la lisière d'une terre de Viéville cultivée par Dussart. Godin demande à Viéville si en outre il l'autoriserait, contre indemnité, à extraire du sable sur sa propriété.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

### Mots-clés

[Conflit](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées[Dussart \[monsieur\]](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)

Collation1 p. (412r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

1878

Quincy le 2<sup>ème</sup> 1878

Monsieur de Maillé,

Depuis plusieurs années, le passage sur la ligne d'une voie à vous appartenant est en culture. M. Desoart. le dernier vient de me faire connaître que vous exigez que ce passage soit abandonné par moi.

Je tiens donc, Monsieur, vous prie personnellement de bien vouloir me continuer à l'abandon de passer sur ce chemin, ne sera-ce que pour un an le moins. Je l'abandonnerai moi-même

si vous l'exigez. Mais ne consentirez-vous pas à m'autoriser, au contraire, à faire dans votre propriété même l'extraction des sables propres à mon usine, dans le cas où je reconnaîtrai facilité pour cette opération, en m'entendant avec vous sur l'indemnité qu'il y aurait à vous payer.

Je vous prie de m'adresser au plus tôt votre réponse. Enfin que je sache à quoi m'en tenir. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon entière considération.

Edouard